

2G

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, Avenue de Saint Georges d'Orques, 34570 PIGNAN
922 632 211 RCS MONTPELLIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 25 NOVEMBRE 2024**

L'an 2024,
Le 25 novembre,
A 14 heures 00,

Monsieur Guillaume GALLETIER, demeurant 36, Rue Montesquieu 19100 BRIVE LA GAILLARDE, président et associé unique de la société 2G, expose :

- Qu'il conviendrait de transférer le siège social du 9, Avenue de Saint Georges d'Orques, 34570 PIGNAN au 36, Rue Montesquieu 19100 BRIVE LA GAILLARDE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- Qu'il conviendrait de modifier l'objet social pour le rendre conforme aux activités exercées et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

Et en conséquence a pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Guillaume GALLETIER décide de transférer le siège social du 9, Avenue de Saint Georges d'Orques, 34570 PIGNAN au 36, Rue Montesquieu 19100 BRIVE LA GAILLARDE à compter du 01 décembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 36, Rue Montesquieu 19100 BRIVE LA GAILLARDE ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Guillaume GALLETIER décide de modifier l'objet social qui devient :

- La propriété, l'administration et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général

- La souscription de tout contrat de capitalisation ou de parts de SCPI
- L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés, de tous immeubles ou droits immobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dans le souci de conserver une unité familiale et d'éviter une indivision entre les associés,
- Le recours éventuel à l'emprunt pour faciliter les opérations ci-dessus ; l'octroi de toutes garanties
- L'animation et la conduite de la politique générale et stratégique du groupe de sociétés que la Société forme avec ses filiales,
- Toutes activités civiles, commerciales, financières, de prestations se rapportant à l'activité, l'implantation, au développement, à la réorganisation, à la restructuration, à la transmission et à l'accompagnement des sociétés filiales et l'assistance à la gestion des sociétés filiales, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- Et plus généralement la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

"La Société a pour objet :

- La propriété, l'administration et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général
- La souscription de tout contrat de capitalisation ou de parts de SCPI
- L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés, de tous immeubles ou droits immobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dans le souci de conserver une unité familiale et d'éviter une indivision entre les associés,
- Le recours éventuel à l'emprunt pour faciliter les opérations ci-dessus ; l'octroi de toutes garanties
- L'animation et la conduite de la politique générale et stratégique du groupe de sociétés que la Société forme avec ses filiales,

CG

- Toutes activités civiles, commerciales, financières, de prestations se rapportant à l'activité, l'implantation, au développement, à la réorganisation, à la restructuration, à la transmission et à l'accompagnement des sociétés filiales et l'assistance à la gestion des sociétés filiales, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- Et plus généralement la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. »

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Guillaume GALLETIER décide de supprimer le préambule des statuts relatif à l'associé fondateur ainsi que les annexes 1 et 2 des statuts constitutifs.

QUATRIEME DÉCISION

Le président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
Guillaume GALLETIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Galletier', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.